



Compte-rendu du DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 16 FÉVRIER 2016

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 09 février 2016

L'an deux mille seize, le seize février, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire

Présents : J.F. OBEZ, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, C. TOWNSEND, Michèle. GALLET, M.C. ROCH, M. FOURNIER, M. GALLET, V. KRYK, S. MERCIER, C. FRAUD, M. TOOMEY, V. BOULAS, J. MERCIER, C. FOLGER, J. DAZIN, B. LERAY, D. GANNE

Absents non excusés : L. LA MARCA, I. ZANON

Absents excusés : O. GUICHARD, C. BIOLAY, H. DUMAS, R. JAILLET, J.A. DURET

Procurations : O. GUICHARD à J.F. OBEZ, C. BIOLAY à M. LAPTEVA, H. DUMAS à M. GIRIAT, J.A. DURET à B. LERAY

Secrétaire de séance : J. MERCIER

Assistaient : Julien COINTY, Assistant Juridique – Anita HALIDI, stagiaire.

La séance est ouverte à 19h30.

J. MERCIER est nommé secrétaire de séance.

J.F. OBEZ, Maire, présente les procurations pour la séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 Janvier 2016 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

1 – Marchés publics – Lancement du marché de travaux d'aménagement et de sécurisation des modes doux route de Brétigny.

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, rappelle au conseil que des travaux de sécurisation doivent être faits sur la route de Brétigny.

Ces travaux comprendront :

- L'aménagement d'une entrée d'agglomération
- L'aménagement d'une traversée piétonne et cyclable sécurisé
- La réalisation des aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules entrant dans l'agglomération
- La sécurisation et la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus scolaire existant

Le coût des travaux est estimé à 144 505.50€ H.T.

Pour rappel, par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre à l'entreprise DYNAMIC CONCEPT pour une rémunération fixée à 6 600 € H.T.

Il est proposé au conseil d'autoriser le lancement de la consultation ayant pour objet les travaux d'aménagement et de sécurisation susmentionnés.

J. MERCIER constate que l'on demande au conseil municipal de voter un projet sans disposer d'information concernant les aménagements en question. Comme cela était fait dans la mandature précédente, il souhaite que désormais les projets fassent l'objet d'une présentation générale afin que tous les conseillers puissent disposer d'un même niveau d'information concernant les travaux réalisés par la Commune.



M. DELAVERENNE propose qu'un plan des travaux soit affiché en conseil pour les travaux à venir.
B. LERAY propose la mise en place d'une diffusion par courriel des plans donnés durant le conseil, notamment pour les personnes absentes aux Conseils municipaux. Ainsi, le niveau d'informations serait maintenu pour tous les membres.
J.F. OBEZ indique qu'une présentation plus approfondie sera faite concernant les travaux à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise le Maire à lancer la consultation et dit que les crédits sont inscrits au budget 2016.

2 – Finances – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) – Travaux route de Brétigny

Jean-François OBEZ, Maire, informe l'assemblée que la commune peut solliciter une subvention pour l'aménagement de la route de Brétigny, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

La demande de subvention porte sur les travaux qui ont pour objectifs :

- D'aménager une entrée d'agglomération
- D'aménager des traversées (piétonne et cyclable) sécurisées
- De réaliser des aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules entrant dans l'agglomération
- De sécuriser et mettre aux normes PMR l'arrêt de bus scolaire existant

Les honoraires de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, ainsi que les dépenses imprévues et les matériels divers sont exclus au titre de la D.E.T.R. Le montant de l'investissement est de 144 505.50€ HT.

Le plan de financement provisoire est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	63 928.58 €	45%
DETR	30 000.00 €	20%
Fonds de soutien à l'investissement des collectivités	50 576.92 €	35%
Total H.T.	144 505.50 €	100%

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **Dit** que les crédits budgétaires pour les travaux d'aménagement de la route de Brétigny sont inscrits au budget 2016.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- **Approuve** le plan de financement provisoire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3 – Finances – Demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement des collectivités – Travaux route de Brétigny

Jean-François OBEZ, Maire, informe l'assemblée que la commune peut solliciter une subvention pour l'aménagement de la route de Brétigny, au titre du fonds de soutien à l'investissement des collectivités.

La demande de subvention porte sur les travaux qui ont pour objectifs :

- D'aménager une entrée d'agglomération
- D'aménager des traversées (piétonne et cyclable) sécurisées
- De réaliser des aménagements visant à réduire la vitesse des véhicules entrant dans l'agglomération
- De sécuriser et mettre aux normes PMR l'arrêt de bus scolaire existant



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Les honoraires de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, ainsi que les dépenses imprévues et les matériels divers sont exclus au titre de la D.E.T.R. Le montant de l'investissement est de 144 505.50€ HT.

Le plan de financement provisoire est le suivant :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	63 928.58 €	45%
DETR	30 000.00 €	20%
Fonds de soutien à l'investissement des collectivités	50 576.92 €	35%
Total H.T.	144 505.50 €	100%

J.F. OBEZ explique que l'Etat a baissé les dotations globales de fonctionnement, néanmoins, il met à disposition des communes qui en font la demande, un fond de soutien à l'investissement des collectivités publiques.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **Dit** que les crédits budgétaires pour les travaux d'aménagement de la route de Brétigny sont inscrits au budget 2016.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement des collectivités,
- **Approuve** le plan de financement provisoire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4 – Marchés publics – Avenants aux marchés de travaux de construction de la salle plurivalente – Lots n°07 ; 08 ; 09 ; 11.

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, indique au conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la salle plurivalente, les marchés des lots ci-dessus indiqués vont faire l'objet des travaux modificatifs suivants :

- a. Un avenant n°31 pour le lot 09 Plafonds suspendus, entreprise MCP
Cet avenant qui engendre une plus-value de 647.55 € HT concerne la fourniture et pose de faux-plafond démontables dans le hall d'entrée en remplacement de plafond en plâtre.
Pour rappel, le montant du marché initial est de 48 975.05 € HT, 58 194.72 € HT après les précédents avenants. Cet avenant a fait l'objet d'une validation en CAO (Commission d'appel d'offres).
- b. Un avenant n°32 pour le lot 08 Cloisons - plafonds - plâtre – isolation, entreprise PERROTIN
Cet avenant qui engendre une moins-value de 1 099.13 € HT concerne la suppression du faux-plafond en plaque de plâtre dans le hall d'entrée.
Pour rappel, le montant du marché initial est de 163 719.68 € HT, 134 334.19 € HT après les précédents avenants.
- c. Un avenant n°33 pour le lot 11 Carrelage - faïences, CARRELAGE BERRY
Cet avenant qui engendre une plus-value de 627.58 € HT concerne la mise en place d'une étanchéité liquide obligatoire dans les pièces humides, suite à demande du Maître d'Ouvrage de transformer les WC en douches. Pour rappel, le montant du marché initial est de 104 170.75 € HT, 103 940.59 € HT après les précédents avenants.
- d. Un avenant n°34 pour le lot 07 Menuiserie intérieure – agencement, entreprise menuiserie BEAL
Cet avenant qui engendre une plus-value de 1 955.32 € H.T concerne la fourniture et pose de miroirs pour les activités de danse à la demande des associations.
Pour rappel, le montant du marché initial est de 248 274.80 € H.T, 246 154.20 € H.T après les précédents avenants.



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

J.F. OBEZ explique que le marché (Salle plurivalente + Ecole) a entraîné de nombreuses moins-values et plus-values pour un solde total de 10 000€ en plus-value. Les plus-values sur la salle plurivalente notamment par le nouveau carrelage, l'installation de douches et la mise en place d'une nouvelle centrale de traitement d'air.

J. MERCIER souhaite obtenir un bilan énergétique afin de mettre en valeur les travaux effectués sur le groupe scolaire.

J.F. OBEZ explique qu'il est difficile de réaliser un bilan pour cette première année en raison de l'installation récente du matériel.

W. DELAVENNE ajoute qu'un premier constat sera réalisé en fin de période d'hiver pour la salle plurivalente auprès des usagers. Les chauffages seront relancés à la rentrée sur demande.

Michèle GALLET s'interroge sur la sécurité, notamment concernant l'installation de miroir en salle plurivalente suite à la demande d'associations pour les activités sportives.

W. DELAVENNE explique que la sécurité des équipements est garantie et rappelle que les miroirs ont été conçus de manière à éviter toutes projections de débris.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants :

- **Accepte** les modifications proposées pour les lots n°07, 08, 09, 11.
- **Autorise** le mandataire SEMCODA à signer les avenants ainsi que tous les documents y afférents
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016.

5 – Personnel – Gratification d'une stagiaire.

Jean-François OBEZ, Maire, explique que dans le cadre de son BTSAM « Assistant de Manager », Melle Anita HALIDI réalise un stage d'une durée de 30 jours ouvrés du 11/01/2016 au 19/02/2016 auprès du service administratif de la Commune. Il est proposé au Conseil municipal de lui accorder une gratification pour son stage. Conformément à la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014, l'indemnité versée sera égale à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale soit 3.60 € par heure de stage.

La gratification pour un stage de 30 jours ouvrés à 35H hebdomadaire s'élève à 756 €.

J.F. OBEZ explique que la demande faite par Mme. MAZERON(DGS) et lui-même a été soumise auprès de la Commission Finance qui a validée cette décision.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants:

- **Accepte** d'accorder une gratification de stage dans les conditions définies ci-dessus à Melle Anita HALIDI.
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget 2016.

Question du public

M. GRENIER tient à savoir où en sont les travaux d'enfouissement des lignes électriques rue de la Tour et s'il sera concerné par ceux-ci.

W. DELAVENNE indique que pour l'instant le plan de financement pour ceux-ci a été validé mais que la date exacte des travaux n'est pas encore déterminée.

M. GRENIER demande si les administrés de la rue de la tour seront informés des études menées actuellement sur celle-ci.

J.F. OBEZ répond qu'il y aura bientôt une concertation avec le public (printemps 2016).

Questions diverses

M. LAPTEVA informe qu'un COPIL s'est tenu en Novembre 2015 concernant l'organisation du N.A.P. Les parents ont répondu à 66% favorablement au fait de ne rien changer du système actuel. Par conséquent, aucun changement ne sera réalisé. Le choix des parents s'est fait en toute connaissance de cause puisqu'un argumentaire complet accompagnait le sondage remis aux parents.

M. MERCIER a interrogé le conseil sur la cantine scolaire. Des parents n'ont pu mettre leurs enfants à la cantine de l'Ecole des Bois car l'un des parents ne travaillaient pas. Y-a-t-il une priorisation sur ce critère précis ?

J.F. OBEZ a tout d'abord souligné que la présence en cantine était de plus en plus importante.

M. LAPTEVA ajoute que les refus s'expliquent par le manque de place et la priorisation des enfants dont les deux parents travaillent. Néanmoins, quelques places sont conservées en service occasionnel pour les cas exceptionnels. Des aménagements sont envisagés pour augmenter la capacité des lieux et permettre l'accueil d'enfants supplémentaires.



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Michèle GALLET fait remarquer que les tournées de déneigement ont été moins efficaces que celle des années précédentes. Des priorités doivent être accordées à certains lieux.

W. DELAVENNE explique qu'il est difficile de déneiger du fait de l'importance du trafic routier. Il admet, toutefois, que les agents des services techniques doivent être plus vigilants en période de forte précipitation neigeuse.

Michel GALLET tient à remercier les élus présents lors de la réception de l'amicale des Pompiers d'Ornex.

J.F. OBEZ indique que le département a indiqué une baisse de la CFG (environ 10 000€) pour cette année et l'obtention d'une subvention de 121 320 € pour la construction de la salle plurivalente.

J.F. OBEZ présente maintenant au conseil municipal le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat).

Fin du Conseil à 20h44

Prochaine réunion du Conseil : 15 mars 2016

Jean-François OBEZ, le Maire



